

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20250217-2025-008-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025

Réunion du Bureau du 17 février 2025

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 17 février 2025 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 11 février 2025

Présents : AUBERT Patrick ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean Luc ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; MONDON Thierry ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard.

Secrétaire de séance : GAUDY Sylvain

BARBAIRE Jean Luc donne pouvoir à LABESSE Jean Claude
BOURDIER Sylvie donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
DARDAILLON Bruno donne pouvoir à RIOT Philippe
MONDON Thierry donne pouvoir à DUMAS Daniel

Membres : 29

Présents : 17

Votants : 21

Délibération n°2025-008

Code nomenclature : 5.8 – Décision d'ester en justice

Objet : Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Président indique qu'un usager du service assainissement non collectif (Monsieur Mérigot – Chambon Sainte Croix) a déposé une requête au Tribunal Administratif de Limoges pour contester une astreinte pour non réalisation des travaux suite à l'achat d'un bien immobilier. Il propose d'être autorisé à agir en justice pour défendre les intérêts d'Evolis 23.



Après délibération, le bureau décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Président à agir en justice pour défendre les intérêts d'Evolis 23.

Le Président,
Patrick ROUGEOT



Publication le : **26 FEV. 2025**